

Règles de fonctionnement de la Ludothèque Léopard

Mission de la ludothèque

Nous offrons un lieu chaleureux et vivant, un carrefour de rencontres où le jeu devient un pont entre les individus.

Nous créons des espaces de jeu modulables et ouverts favorisant la créativité, le plaisir, l'échange et la découverte dans le respect des besoins de toutes et tous.

Art. 1 Généralités

La ludothèque est ouverte aux enfants, comme aux adultes.

Une équipe de ludothécaires est à disposition pour accueillir, renseigner, conseiller et accompagner le public à l'utilisation des lieux.

L'équipe de la ludothèque n'est pas responsable du comportement des usagers et usagères qui la fréquentent, ni des éventuels accidents résultant de l'utilisation des jeux, à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Art. 2 Accès à la Ludothèque Léopard

L'accès au jeu sur place est ouvert à toutes et tous.

L'emprunt des jeux nécessite une inscription.

Art. 3 Comportement

La ludothèque est un lieu de vie.

Il est ainsi attendu un comportement respectueux et courtois afin d'assurer une ambiance agréable et conviviale tant pour le public, que pour le personnel.

Les enfants jusqu'à 7 ans doivent être sous la surveillance et la responsabilité d'un accompagnateur de plus de 15 ans.

L'utilisateur ou utilisatrice a la charge du rangement du jeu ou de l'espace utilisé. Le rangement des jeux se fait au moment du départ et au plus tard 15 minutes avant la fermeture de la ludothèque.

La nourriture et les boissons sont autorisées uniquement dans les espaces dédiés à cet effet ou dans le cadre d'animations expressément organisées par l'équipe.

Seules les boissons non alcoolisées sont admises dans l'enceinte de la ludothèque.

La ludothèque est un espace de partage et de relations sociales. L'usage du téléphone et des écouteurs doit se faire avec discrétion et modération.

Le tabac et les cigarettes électroniques sont strictement interdits dans l'enceinte de la ludothèque. Conformément à la LIPAD, les usagers et utilisatrices ne sont pas autorisés à prendre des photos dans l'enceinte de la ludothèque.

Art.4 Equipement

L'usagère ou l'utilisateur est responsable des équipements mis à sa disposition. Une participation financière est exigible en cas de déprédation du matériel (audiovisuel, informatique, mobilier, locaux, etc.).

Les poussettes, trottinettes, planches à roulettes, patins, etc. sont déposés à l'endroit désigné à cet effet. La ludothèque décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage.

L'utilisateur ou l'usagère est responsable de ses effets personnels. Des casiers verrouillables sont à disposition au sein de la ludothèque.

Art. 5 Accès aux locaux

Les chaussures ne sont pas autorisées dans les espaces de jeux.

En cas de comportement jugé inacceptable (nuisant au respect, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité), le personnel se réserve le droit de demander à la personne de quitter les lieux, et si nécessaire, de faire appel à la Police Municipale si la personne concernée ne collaborait pas. Dès lors, cette dernière encourt une exclusion temporaire ou définitive de la Ludothèque Léopard.

L'exclusion est notifiée par un courrier, remis en mains propres ou adressé par recommandée. Elle peut être levée lorsqu'il est estimé qu'un comportement acceptable peut à nouveau être attendu de la personne.

Art. 6 Accès aux animaux

Les animaux ne sont pas admis dans la ludothèque, sauf exception validée par le personnel. L'accès des chiens guides pour personnes en situation de handicap est quant à lui autorisé.

Art. 6 Dons

La ludothèque est libre d'accepter ou non des propositions de jeux en bon état. En cas d'acceptation, elle en dispose à sa convenance.

Art. 7 Dispositions finales

Toute personne qui accède à la ludothèque et à ses services est tenue de prendre connaissance de ces Règles de fonctionnement et de les respecter. Elles sont remises à chaque usager et usagère lors de son inscription et est disponible sur internet.